

sur la côte de la Nouvelle-Guinée, par le capitaine anglais Basil-k et ont été baptisées, l'une mont Gladstone et l'autre mont Disraeli.

Depuis le commencement de décembre, tous les trains de marchandises de la ligne du Midi et de celle de Lyon-Méditerranée apportent par milliers à Paris les caisses d'oranges, dont chacune renferme 200 de ces fruits.

Jusqu'à la fin de janvier, ces arrivages vont continuer. Les caisses d'oranges nous viennent encore, en quantité prodigieuse, d'Espagne, du Portugal, d'Algérie, d'Italie, de Provence.

Rien que pendant les fêtes du jour de l'an, on en évaluait la vente à Paris à plus de quatre millions de francs. Le fait est qu'à cette époque de l'année, il n'est pas de pauvre diable qui n'en achète une à son enfant pour ses étrennes.

C'est dans les parages des Halles, autour de la fontaine des Innocents, que pullulent les magasins d'oranges en gros. Si vous assistez au déballage des caisses, dont les odorantes effluves viennent corriger les acres senteurs de la morue salée, vous remarquerez que les garçons de magasin jettent à la rue toutes les oranges gâtées qui se trouvent dans le tas. Cette habitude, bien vite connue des petits commerçants du macadam, a fait surgir une industrie toute spéciale.

Des chiffonniers, hommes, femmes et enfants, viennent chaque jour aux Halles centrales faire la récolte du fruit avarié. Ils le ramassent soigneusement, en recueillent les moindres morceaux détachés et l'empilent dans les hottes, dans les mannequins, dans les paniers, dans tout ce qu'ils ont sous la main.

Une fois au logis, ils lavent leur récolte souillée de boue ou de poussière et la versent dans de grandes barriques pleines d'eau, où ils la laissent macérer pendant quelques jours. Puis, quand la fermentation commence, ils y ajoutent un peu de cassonade, et mettent alors le liquide en cruchons.

Au bout de quelque temps, le nectar a acquis assez de force pour faire sauter le bouchon. Ce vin de luxe, véritable article Paris, se vend parfaitement et grise tout comme un autre. On l'a baptisé dans le quartier : le Champagne Moutard. C'est la vente Cluquet des petites bourses.

On n'a pas été sans remarquer souvent, dit le journal anglais le Broad Arrow combien la végétation herbagère était luxuriante sur les emplacements de champs de bataille ou d'anciens camps, et cela pendant générations entières, quelquefois même pendant des siècles; mais on a peut être moins prêté attention à d'autres effets résultant du passage dans un pays d'une armée étrangère. Un travail imprimé récemment dans le Geographical Magazine donne quelques détails curieux sur la dissémination des plantes par le passage des armées.

Dans leurs courses à travers l'Europe, pendant les seizième et dix-septième siècles les armées turques apportèrent avec elles les végétaux de l'Orient et les remparts de Peste et de Vienne sont encore couverts de plantes originaires d'Orient, qui poussent comme de l'herbe et qui sont restées les derniers témoins des luttes que le Nord a eues à soutenir à cette époque contre les barbares.

En 1819, une plante du Centre et du Sud de l'Europe, le Lepidium Draba, communément l'herbe au parais, fut introduite dans une partie de l'Angleterre où elle était primitivement inconnue par les troupes anglaises revenant de la désastreuse expédition de l'île Wolcheren, sur les côtes de la Hollande. Une partie de ces troupes fut débarquée à Ramsgate et la paille de leurs mulets fut jetée dans une ancienne marinière appartenant à un M. Thompson. De la paille se répandit à profusion sur une grande portion de l'île de Thanet où elle fut longtemps désignée sous le nom d'Herbe de Thompson.

En 1814, les troupes russes apportèrent également avec elles les herbes des rives du Dniéper et du Don dans la vallée du Rhône et même introduisirent les plantes des steppes dans le voisinage de Paris. Quel-

ques unes de ces plantes sont mortes; mais quelques autres se sont fort bien acclimatées et elles continuent à se reproduire à foison.

En 1872 l'attention des savants a été attirée sur ce fait, que nombre de plantes de l'Algérie et d'autres parties des côtes de la Méditerranée qui avaient servi de fourrage aux chevaux de l'artillerie et de la cavalerie amenés de ces lieux, s'étaient propagés autour des points occupés par les armées françaises pendant la dernière guerre.

Ces plantes, bien qu'originaires de pays beaucoup plus chauds, s'étaient acclimatées sur-le-champ et florissaient vigoureusement même sur les points les plus stériles, qu'elles transformaient en prairies naturelles.

Dans le voisinage de Strasbourg, M. Büchinger trouva sur les bords de font distribues à quelques uns des officiers de cavalerie non moins de quatre-vingt-quatre espèces de plantes appartenant à la flore de l'Algérie.

En cherchant dans les prairies environnantes, pendant le printemps de l'année qui suivit la guerre, on découvrit deux espèces de centaurees exotiques et les recherches subéquentes en firent découvrir de nouvelles. Un grand nombre d'espèces importées furent trouvées aussi dans le département du Loiret, et à d'autres places occupées par les troupes.

On trouve d'autres exemples semblables à tous les âges et sous tous les climats. Ainsi, pour ne citer qu'un dernier fait, le dattier est connu sur la côte du Maroc, en Afrique; mais il ne dépasse pas certaine région. D'après sir Bark. Pétra, une tradition locale affirme que cet arbre fut amené à par les soldats d'Alexandre à leur retour de l'Inde.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques (service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 26 décembre 1874.

Le comte Orloff est nommé grand-cordon de la légion d'honneur. Deux secrétaires de l'ambassade de Russie ont été nommés officiers.

Par suite du dégel, on signale une grande crue des rivières.

Bayonne 25 décembre. — Le navire allemand, *Gustave Wilhelm*, chargé de pétrole, s'est échoué près de Guetaria, et est tombé avec son chargement au pouvoir des carlistes. Ceux-ci offrent de le rendre moyennant le paiement des frais de douane.

Le capitaine du navire allemand écrit que les carlistes ont tiré sur lui pendant le sauvetage. Des renforts arrivent de Santander. Loma est rétabli.

Grand Théâtre de Roubaix

D'opéra 27 décembre 1874.

Don César de Bazan, drame en cinq actes mêlé de chant, par MM. Dumanoir et Dennery.

Charles II, roi d'Espagne, MM. Hubert; Don César de Bazan, Henri; Don José de Santarem, Joël; Le marquis de Montefior, Thér; La marquise de Montefior, Mmes Mor; Maritona, E. the Gombetti; Lazurille, Stella Gombetti; Un capitaine, MM. Lazès; Un batelier, Etienne; Un juge, O. hon; Un officier, Robert; Un esclave, seigneurs, peuples soldats, bohémien.

La Femme qui se grise vaudeville en un acte, par M. Guéneau, Delacour et Lambert Thiboust.

Méridon, étudiant en médecine, MM. Millet; Amiral, peintre, O. hon; Ledouette, portier, Th. r; Césarine, blanchisseuse, Mmes Millet.

Ordre du spectacle : 1° La Femme qui se grise; 2° Don César de Bazan.

Bureau à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2.

La salle sera chauffée.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DÉPARTEMENT DE LA VILLETTE DU 4 DÉCEMBRE 1874.

Par	Poids	Pris par	Pris
opéras	141	1 76	1 32
Bœufs...	308	1 09	1 30
Vaches...	10	1 22	1 10
Tournaux...	678	1 05	1 15

Société des MINES DE HOUILLE de Crespin-lez-Anzin

Fondée suivant acte reçu par M^e Delcourt, notaire à Valenciennes, le 23 décembre 1874.

Concession de 2842 hectares. Accordée par ordonnance royale du 27 mai 1836.

CAPITAL SOCIAL 4 MILLIONS DE FRANCS représenté par 8,000 actions de cinq cents francs l'une.

Emission de 4,000 actions de 500 fr. l'une.

Conditions de la Souscription

En souscrivant.	125
A la répartition.	125
Du 1 ^{er} au 10 février 1874.	125
Du 1 ^{er} au 10 mars 1875.	125

Il sera délivré aux souscripteurs un récépissé qui sera échangé lors de la répartition et après le 2^e versement contre un certificat provisoire, nominatif, libéré de 250 francs.

La libération comprend le titre, si sera donné en échange du certificat, une action de 500 fr., nominative ou au porteur, au choix du souscripteur.

Chaque souscripteur aura la faculté d'anticiper l'époque du versement, moyennant une bonification de 5 0/0 d'intérêt.

Faute de paiement des sommes échues, les souscripteurs seront passibles d'un intérêt de 6 p. 0/0.

La souscription publique sera ouverte les 28, 29 et 30 décembre:

- A Roubaix : chez MM. Vernier, Verley, Decroix;
- A la Société Générale;
- Chez MM. De Villier et C^{ie};
- Au Crédit du Nord.

Des démarches seront faites près de la Chambre syndicale des agents de change pour que ces actions soient cotées officiellement à la bourse de Lille, de Paris et de Bruxelles.

Une première Assemblée aura lieu à Valenciennes, Hôtel du Commerce, le 17 janvier prochain, à une heure et demie.

ÉTRENNES DU PARIS-JOURNAL

Paris-Journal multiplie les primes qu'il ne cesse d'offrir à ses abonnés.

Voici celles qu'il met à la disposition de ses souscripteurs, à l'occasion des **Étrennes 1875**:

1^{re} Combinaison. POUR RIEN : Une MONTRE A REMONTOIR avec alarminon doré, ou bien une petite PENDULE REVEIL, en vermeil, à sujet, d'un modèle très élégant et inédit.

2^e Combinaison. POUR 15 fr. : Une MONTRE EN VERMEIL, à secondes; 18 lignes, huit jours, en rubis; ou bien une belle PENDULE, système Renaissance, mouvement à jour, en cuivre vermeil ou argenté.

3^e Combinaison. POUR 32 fr. : Une MONTRE DE DAME EN OR, boîte en or fin, contrôle, échappement à cylindre, huit jours en rubis, diamètre 13 et 14 lignes; ou bien, pour 35 fr., une MONTRE D'HOMME EN OR, exactement pareille à la précédente, dont elle ne diffère que par le diamètre, qui est de 17 lignes.

Pour avoir droit à l'une de ces combinaisons, il suffit de prendre un abonnement de 61 fr. et de payer un semestre en souscrivant. Les montres sont expédiées franco, et les pendules aux frais du destinataire.

Les montres sont fournies par la maison N. HAAS, boulevard Sebastopol, 111 (et non 104), et les pendules par la maison

FARCOY. Les unes et les autres sont livrées repassées et garanties pendant deux ans. Ecrire à M. BOURGET, 9, rue d'Aboukir, Paris. 7888.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE

A Paris, rue de Richelieu, 87

Fondée en 1819 (La plus ancienne des Compagnies françaises)

FONDS DE GARANTIE CENT QUINZE MILLIONS RÉALISÉS

Assurances en cas de décès. Assurances en cas de vie avec toutes les combinaisons qui s'y rattachent.

Rentes viagères immédiates ou différées. S'adresser, pour renseignements, à M. Eugène Loucke, directeur particulier à Lille, boulevard de la Liberté. 7910

LA PATRIE,

12 rue du Coëssant, Paris. Donne en prime gratuite à tous ses abonnés d'un an et à ceux de 6 mois ou de 3 mois s'engageant à rester abonnés pendant une année.

LES MÉMOIRES DE M. GUIZOT. Huit volumes in-18 comprenant les événements politiques depuis 1814, valant en librairie 60 fr. — Un an 64 fr. (Frais d'expédition 5 fr. en sus.)

Feuilleton : Par ordre de l'Empereur, roman russe de prince Lubomirski

SANTÉ À TOUS rendre sans médecine et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite REVALESCIERE.

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, chlorose, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. — 79,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Plaisance, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614. M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986. M^{me} Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.



NEURALGIES (faciales), MIGRAINES (sans guaires), MAUX DE DENTS (lors même qu'ils seraient caries). ATTEZ-VOUS ! Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive, elle rétablit la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Elle sera envoyée franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité de cette Eau merveilleuse de son produit.

L'inventeur a obtenu le meilleur mode de CONSERVATION en faisant des Dépositaires Spéciaux dans toutes les villes de France et de l'étranger. — Flacon simple, 1 fr. — Flacon contenant triple, 3 fr. 50.

Dépôts à Roubaix, Pharmacie COILLE et MONTAIGNE; à Tourcoing, pharmacie KERCKOVE, Petite-Place, 9.

Cure N° 62,845. M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit. Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans de l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse et en mer, ainsi que toute irritation et odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorent le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs.

— La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morelle-Bourgeois; Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

406, RUE NATIONALE, 406 (angle du Square Jussieu) LILLE

MACHINES A COUDRE WHEELER & WILSON

Véritables Américaines. Unique méd. d'or, Paris 1867. Unique croix de François-Joseph. Exp. 1875, Vienne.

Aucune véritable WHEELER & WILSON sans la marque de fabrique ci contre, qui se trouve sur le mouvement et sur le bâti.

La fabrication de WHEELER & WILSON a dépassé les 800,000 comme numéros d'ordre. Ne confondez pas avec des machines anciennes annoncées ailleurs au-dessous du cours. Le numéro d'ordre supérieur aux 800,000, se trouvant sur la plaque, est une garantie pour l'acheteur de profiter des derniers perfectionnements.

Toutes les « SILENCIEUSES » ne sont que des imitations européennes de la véritable machine américaine W. & W.

Seul dépôt pour le Nord chez H. SEELING 106, RUE NATIONALE, 106

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraichissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Hérémus. 24, rue Grammont, Paris. — En 2.50. Poste 2.50

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, DÉCLARATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES ET JUDICIAIRES.

Publications légales

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

D'un acte sous seing privé fait en quintuple à Roubaix le 18 décembre 1874, portant la mention suivante:

- Enregistré à Roubaix le dix-huit décembre 1874, fol. 49^{re} c. 3. Reçu parotages neuf cents francs, pour voir trois francs, décimes
- deux cent vingt-cinq francs
- soixante-quinze centimes.

Il appert, Que 1^{er} M. ALFRED DUJARDIN, 2^e M. GUSTAVE DUJARDIN, 3^e M. GUSTAVE DELMASURE et madame LAURENCE DUJARDIN son épouse, 4^e M. ALFRED DUJARDIN et 5^e M. EDMOND DUJARDIN, tous marchands de charbons et brasseurs, demeurant à Roubaix,

Ont déclaré avoir résilié purement et simplement à compter du premier août 1874, la société de commerce qui existait entre eux sous la raison sociale : **Dujardin père et fils**, dont l'objet était le commerce de charbons et l'exploitation d'une

brasserie ayant son siège à Roubaix et contractée pour une durée de quinze années commençant le premier mars 1869 et qui devait finir à pareil jour 1884, le tout aux termes de deux actes passés devant M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, les huit octobre 1869 et vingt quatre juillet 1872, enregistrés et publiés.

Par ledit acte de dissolution, les associés ont opéré entre eux le partage des biens de ladite société.

Pour extrait fait en double à Roubaix le dix-neuf décembre 1874. (Signé) A. DUJARDIN, GUSTAVE DUJARDIN, GUSTAVE DELMASURE, L. DUJARDIN, A. DUJARDIN et ED. DUJARDIN.

• Enregistré à Roubaix, le vingt-deux décembre 1874, fol. 58, 1^{re} c. 5. Reçu trois francs

• dix-huit francs, décimes

• centimes. (Signé) Sof.

Les dits deux doubles ont été remis le 24 décembre 1874, l'un au greffe de la justice de paix du canton Ouest de Roubaix et l'autre au greffe du tribunal de commerce dudit Roubaix. 7962

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé fait en quintuple à Roubaix, le 18 décembre 1874, portant la mention suivante:

MM. ALFRED, ALPHONSE et EDMOND DUJARDIN, tous trois marchands de charbons, demeurant à Roubaix, ont formé entre eux une société en nom collectif sous la raison sociale : **Dujardin frères**.

Son objet est la continuation du commerce de charbons que faisait valoir la société DUJARDIN père et fils.

La société a été contractée pour vingt années à partir du premier août 1874 pour finir à pareil jour de 1894. Toutefois, chacun des associés pourra en demander la dissolution à l'époque du premier mars 1884, en en prévenant ses co-associés, six mois avant cette époque.

Son siège est à Roubaix, rue de l'Ouest dans le bâtiment dépendant dudit comme ce de charbons.

Les associés ont individuellement la signature sociale, mais ils ne peuvent en faire usage que pour les besoins de la société et sous la raison de commerce; cette signature ne sera valable que pour les opérations inscrites sur les registres de la société.

Les emprunts ne peuvent être faits que du consentement de tous les associés.

Relativement à l'administration, il a été dit:

Que M. Alfred Dujardin fera plus spécialement les achats et les ventes et sera chargé des voyages.

Que M. Alphonse Dujardin surveillera les arrivages et les expéditions.

Et que les achats seront décidés à la majorité des voix.

Le capital social est de cinq cent mille quatre cent cinquante francs vingt-huit centimes. (500,405 28)

Si un ou plusieurs associés décèdent laissant une veuve sans enfant, la société sera dissoute à l'égard du défunt seulement et se continuera entre les autres associés.

Pour extrait dont dix exemplaires dudit acte de formation de société ont été déposés le 24 décembre 1874, l'un au greffe de la justice de paix du canton Ouest de Roubaix et l'autre au greffe du tribunal de commerce dudit Roubaix.

(Signé) A. DUJARDIN, A. DUJARDIN et ED. DUJARDIN. 7963

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous seing privé fait en quadruple à Roubaix le 18 décembre 1874 portant la mention suivante:

• Enregistré à Roubaix le dix-huit décembre 1874, fol. 46, 1^{re} c. 7 et suivantes.

• Reçu quatre cents francs, décimes cent francs. (S. G. Sof.)

• déposés le 24 décembre 1874, l'un au greffe de la justice de paix du canton Ouest de Roubaix et l'autre au greffe du tribunal de Commerce dudit Roubaix.

(Signé) GUSTAVE DUJARDIN et G^{re} DELMASURE. 7964

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé, fait en sextuple à Roubaix le dix décembre 1874, portant la mention suivante:

• Enregistré à Roubaix le dix huit décembre 1874, fol. 46, 1^{re} c. 4. Reçu dissolution sept francs cinquante centimes, pour voir trois francs, décimes deux francs soixante-trois centimes. (Signé) Sof.

1^{er} M. JEAN BAPTISTE MOULIN, père, 2^e M. HENRI MOULIN, fils, 3^e M^{me} SÉRAPHINE MOULIN et 4^e M^{me} MARIA MOULIN, tous quatre lieurs, demeurant à Roubaix, ont déclaré dissoudre à compter dudit jour dix décembre 1874, la société de commerce qui existait entre eux sous la raison sociale : **Henri Moulin et ses frères**, dont l'objet était le liage, ayant son siège à Roubaix, rue de la Redoute, 7, et contractée pour une durée de dix années commençant le premier avril 1870 et qui devait finir à pareil jour de 1880, suivant acte passé devant M^e COTTIGNY, notaire à Roubaix, le quatre février 1870, enregistré et publié.